

Service des personnels enseignants  
DPE 1  
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :  
Marie-Gabrielle MANCEL  
Tél : 01 64 41 27 22  
Mél : [mouvement.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden77@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Melun, le 5 février 2024

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de  
Seine-et-Marne de l'INSPE  
**(Pour information)**

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidatures pour un poste d'enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement Collège polyhandicap - Rentrée 2024-2025**

- Rattaché au CESAP La Loupière :

**1 poste vacant :**

Exercice – Collège Camus à Meaux

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°22 (fiche jointe)

### **I. Conditions et modalités de candidatures**

• **Conditions pour faire acte de candidature**

Il s'agit d'un poste spécifique confié à un enseignant du 1<sup>er</sup> degré titulaire du CAPPEI ou CAPA-SH option C (ou diplôme équivalent) et/ou avoir une expérience auprès de jeunes polyhandicapés présentant une déficience motrice et/ou de grandes difficultés scolaires, des lésions cérébrales graves subies avant, pendant ou après la naissance qui entraînent de multiples déficiences.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 15 mars 2024**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : [mouvement.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden77@ac-creteil.fr), **avant le 20 mars 2024**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera en **avril 2024**.

## **II. Classement des candidatures**

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

## **III. Conditions de nomination**

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement  
Fiche n°22**

**ENSEIGNANT SPECIALISE POUR ENFANTS OU ADOLESCENTS POLYHANDICAPES**

**EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE**

**Profil du poste :**

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de circonscription, l'enseignant spécialisé accompagne des enfants et/ou adolescents polyhandicapés et veille au développement de leurs apprentissages scolaires et sociaux.

Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

A travers la constitution de groupes dans l'établissement de soins ou en enseignement externalisé, l'enseignant participe à l'élaboration du projet de scolarisation qui s'articule autour d'un projet thérapeutique défini et actualisé par un médecin, les professionnels de l'équipe paramédicale, et un accompagnement éducatif.

**Missions de l'enseignant au sein de l'UEEP:**

Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à :

- Etablir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ;
- Mettre en place et utiliser des outils d'évaluation pour la scolarisation des élèves en grande dépendance (Polyscol);
- Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins ;

Après évaluation, l'enseignant propose :

- Une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat ;
- Elabore des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ;
- La mise en place d'apprentissages adaptés aux possibilités des élèves ;
- Développe les pratiques inclusives ;
- Est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

**Compétences et qualités requises**

-Etre titulaire du CAPPEI ou d'un CAPA-SH option C ou / et avoir une expérience auprès de jeunes polyhandicapés présentant une déficience motrice et/ou de grandes difficultés scolaires, des lésions cérébrales graves subies avant, pendant ou après la naissance qui entraînent de multiples déficiences.

-Faire preuve de qualités relationnelles avérées.

-Posséder de réelles capacités à travailler en équipe.

-Bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement spécialisé).

-Etre ouvert aux pédagogies alternatives et innovantes.

-Etre en capacité d'effectuer des déplacements, être titulaire du permis B.